



**PROJET DE DECLARATION DE LA
CÔTE D'IVOIRE A LA 5^{ème} CONFERENCE
DES ETATS PARTIES AU TRAITE
SUR LE COMMERCE DES ARMES**

GENEVE, DU 26 AU 30 AOÛT 2019

(Mise en œuvre du TCA)

Monsieur le Président,

Le commerce illicite des armes, avec son corollaire de conséquences directes et indirectes sur le quotidien de millions de personnes à travers le monde et particulièrement en Afrique, fragilise les politiques sécuritaires de nos Etats.

Dans notre quête de solutions à ce fléau, il s'avère indispensable d'envisager dans une synergie d'actions, des approches innovantes et inclusives. En cela, l'universalisation et la mise en œuvre effective et efficace du TCA revêtent une importance particulière pour mon pays.

A cet égard, le Gouvernement ivoirien pour lequel les objectifs du TCA constitue l'une des principales priorités, est déterminé d'une part, à poursuivre les réformes en vue de renforcer la sécurité au plan national et, d'autre part, à contribuer à l'amélioration de l'environnement sécuritaire tant au niveau régional qu'international.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consolidation de la paix, la Côte d'Ivoire a adopté une stratégie nationale en matière de Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) tout en mettant au centre de ses activités, la dimension humaine.

Au niveau de l'Etablissement des régimes de contrôle national, le Gouvernement ivoirien a établi depuis 1999, dans sa loi sur les armes, une liste de contrôle et des mesures administratives. Toutefois, mon pays est conscient que ces dispositions méritent aujourd'hui d'être révisées pour tenir compte de l'évolution du contexte régional et mondial.

Dans ce sens, un avant-projet de loi intégrant des dispositions du TCA dans les lois nationales a été soumis à l'approbation du Gouvernement. Nous avons bon espoir qu'il pourra bientôt être soumis pour adoption par notre Parlement.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise en œuvre concrète de l'article 11 du TCA consacré à la réduction des risques de détournement et pour garantir une meilleure gestion des armes qu'elle acquière, la Côte d'Ivoire a engagé plusieurs actions, notamment :

- le renforcement de la sécurité et de la sûreté des sites de stockage des armes et munitions, conformément aux standards internationaux ;
- le marquage et l'enregistrement systématiques des armes importées destinées aux Forces de Défense et de Sécurité ivoiriennes ;
- la gestion informatisée des armes au sein des différentes Forces, en vue de réduire les risques de perte, ou de détournement d'armes acquises.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération et de l'assistance, mon pays a bénéficié de l'appui financier du Fonds d'Affectation Volontaire du TCA pour les cycles 2017 et 2018. Grâce à ces financements, la Commission Nationale de lutte contre la prolifération et la Circulation illicite des ALPC a pu mettre en œuvre d'importants projets, à savoir :

- le projet de «Renforcement des outils et des procédures de contrôle des transferts d'armes et munitions» ;
- le projet de « Renforcement des capacités des acteurs nationaux sur la mise en œuvre du TCA, notamment les hauts cadres de l'administration en charge de la sécurité et de la justice, les députés membres de la Commission Défense et sécurité de l'Assemblée nationale, et des membres des Organisations de la Société civile » ;

- Le Projet de « mise en place d'une base de données électronique des transferts d'armes »

Monsieur le Président,

C'est le lieu pour ma Délégation d'exprimer toute sa gratitude au Comité de Sélection du Fonds d'Affectation Volontaire, dont les financements ont permis la mise en œuvre de ces importants projets.

Monsieur le Président,

Pour conclure, Ma délégation est consciente que les défis pour arriver à la mise en œuvre totale du TCA sont nombreux. C'est pourquoi, elle milite en faveur de toutes les initiatives engagées en faveur de l'universalisation du Traité.

Je vous remercie.